



Avenant financier

Annexe 2

Tarifs 2026-2027

Saint Jean de la Croix Ecole – Collège

Mme CALVARIN Nolwenn,
Cheffe d'Etablissement de l'école primaire

Mme GUGGENBUHL Christine
Cheffe d'Etablissement du collège

TARIFS 2026-2027		Maternelle	Élémentaire	Collège
Contribution scolaire	Tarif mensuel (10 mois)	37,00 €	37,00 €	53,00 €
Restauration scolaire	Tarif journalier	De 0,99 € à 5,55 € Selon le Quotient Familial		De 6,00€ à 6,30€
Garderie matin	De 8h00 à 8h30	1 €		
Garderie du mercredi matin	Tarif unique	10 € la matinée		
Etude du soir	De 16h50 à 17h30			1,50 €
Séjours ou activités pédagogiques	Les tarifs sont communiqués une fois le budget établi.			
Fournitures scolaires	Forfait de 10 € pour les élèves d'élémentaire (une seule fois).			
Fichiers d'exercices (le cas échéant)	Facturés au tarif d'achat			
Cotisation facultative de l'A.P.E.L. (1 seule par famille)	Tarif annuel	19,00 €		

L'ASSURANCE SCOLAIRE :

La Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique du Finistère a souscrit une assurance globale pour couvrir l'ensemble des communautés éducatives, auprès de la Mutuelle Saint-Christophe.

Tous les élèves qui fréquentent l'école Saint Jean de la Croix sont donc automatiquement couverts par l'assurance « Individuelle Accidents ». Elle couvre les élèves à tous moments de la vie.

En cas d'accident, il vous suffit de prendre contact avec la Mutuelle Saint-Christophe pour constituer un dossier ou de contacter l'école :

Mutuelle Saint-Christophe assurance – service accidents scolaires

277 rue Saint-Jacques 75256 Paris cedex 05

Cette assurance couvre les élèves lorsqu'ils se blessent. En cas de blessure sur un autre élève ou un adulte, c'est la responsabilité civile qui doit fonctionner.

LES REDUCTIONS :

Des réductions sont appliquées aux familles ayant plusieurs enfants scolarisés :
À partir du 3^{ème} enfant : - 50 % sur la contribution.

LES MODES DE FACTURATION ET DE REGLEMENT :

Les factures transmises sont dématérialisées. Elles apparaissent dans votre boîte mail sous le nom suivant « noefil ». Si vous ne recevez rien, il est possible qu'elles arrivent dans vos spams. Il est donc nécessaire d'être vigilant.

Les repas et la garderie sont facturés chaque mois en fonction du nombre de passage au self et de présence à la garderie de votre enfant

Le règlement se fait par prélèvement automatique en 10 échéances.

En cas de nouvelle inscription, un Relevé d'Identité Bancaire (R.I.B.) est à fournir. Nous vous demanderons également de compléter un mandat de prélèvement SEPA.

L'autorisation de prélèvement mensuelle est reconduite tacitement à chaque rentrée scolaire, sauf avis contraire de votre part.

LES TARIFS DE LA CANTINE :

Un seul tarif cantine correspondant à votre quotient familial est appliqué suivant le tableau ci-dessous :

Quotient Familial	Tranches	Tarifs
QF1	Jusqu'à 309 euros	0.99 €
QF2	De 310 à 650 euros	1.71 €
QF3	De 651 à 1063 euros	3.28 €
QF4	De 1064 à 1357 euros	3.85 €
QF5	De 1358 à 1623 euros	4.36 €
QF6	De 1624 à 1962 euros	4.94 €
QF7	Plus de 1962 euros	5.55 €

Nous vous demandons de prendre contact avec **la maison de l'enfance** (par le biais du site internet de la mairie) **afin de compléter un dossier d'inscription**. La maison de l'enfance nous communiquera votre quotient familial. A défaut, le tarif du QF7 vous sera appliqué.

Attention : Aucune révision de tarif liée aux revenus ne sera traitée en cours d'année.

Si vous rencontrez des difficultés financières, n'hésitez pas à en informer le service comptabilité à l'adresse suivante : secretariat@stjeandelacroix.com